

Suivi du niveau de sécurité

n°10
du 4^e trimestre
2015

Synthèse

Aucun accident grave n'est survenu sur le réseau ferré national au cours du quatrième trimestre de l'année 2015.

En ce qui concerne le nombre de personnes tuées qui est de 10, on note une forte baisse ce trimestre, après la tendance à la hausse des trois premiers trimestres. Cette baisse est principalement due au recul du nombre d'usagers de PN tués, qui est redescendu à quatre alors qu'il était de 12 au troisième trimestre 2015. Les autres catégories restent stables.

Concernant le nombre des personnes grièvement blessées, la tendance est à la hausse, avec un total de 12 au quatrième trimestre, alors qu'il était de huit le trimestre précédent. Même si là encore la catégorie des usagers de PN est en baisse, ce sont les catégories « non autorisés » et « autres » qui augmentent singulièrement.

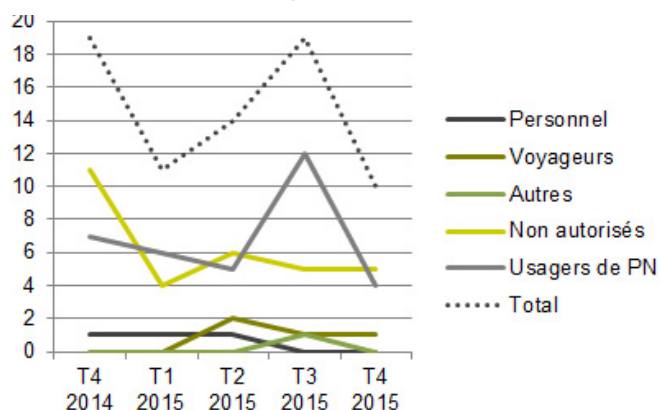
Enfin, sur l'ensemble des accidents significatifs de ce trimestre, on constate une hausse du nombre d'accidents de personnes causés par le matériel roulant avec un total de 16. Ce nombre qui avait baissé au troisième trimestre (10) a retrouvé son niveau du second trimestre.

Il est à noter qu'aucun incendie dans le matériel roulant n'est survenu au cours du quatrième trimestre, alors que cinq avaient eu lieu le trimestre précédent.

Les valeurs des indicateurs présentées sont celles disponibles à la date de publication du présent document. Si nécessaire, des rectifications ont été apportées sur les valeurs des trimestres précédents afin de prendre en compte les faits nouveaux ou les imprécisions de classification découvertes après la publication du tableau de bord précédent.

Indicateurs de sécurité

TK00 - Nombre total de personnes tuées

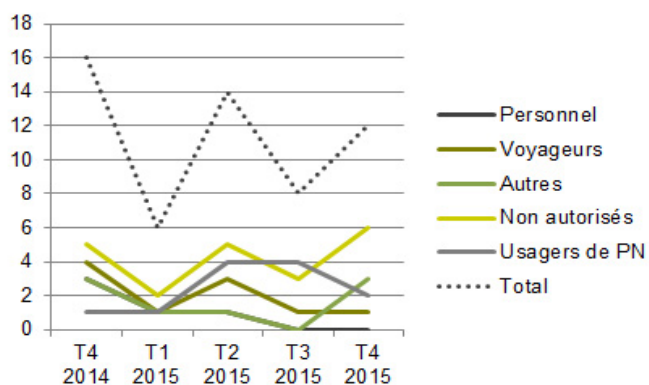


On constate une baisse significative du nombre de tués au quatrième trimestre de cette année 2015 qui atteint la valeur de 10.

Le fait marquant est la forte baisse du nombre de tués dans la catégorie des usagers de passages à niveau, qui permet de voir le nombre total de personnes tuées passer de 19 au troisième trimestre à 10. La catégorie des personnes non autorisées reste stable.

Le non-respect des règles de sécurité à proximité des voies ou du code de la route est à l'origine de ces décès et des blessures graves, reprises dans le graphique suivant.

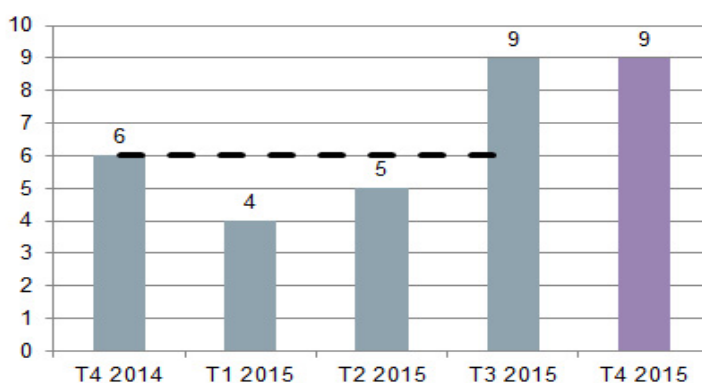
TS00 - Nombre total de personnes gravement blessées



Le quatrième trimestre 2015 est marqué par une hausse du nombre total de personnes grièvement blessées sur le réseau ferré national. Celle-ci est principalement due à l'augmentation du nombre de blessés dans les catégories « autres » et « non autorisés », chacune d'elles ayant trois blessés supplémentaires ce trimestre. Pour la catégorie « autres », trois personnes qui ne respectaient pas la distance de sécurité avec la bordure du quai se sont blessées en chutant alors qu'un train était à l'approche.

Les catégories « personnel » et « voyageurs » restent quant à elles stables, tandis que seuls deux « usagers de PN » grièvement blessés sont à déplorer.

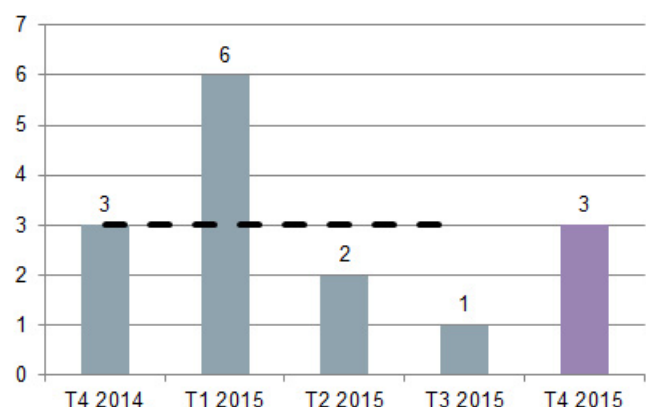
N01 - Nombre total de collisions significatives de trains



Le quatrième trimestre 2015 est marqué par une hausse du nombre total de personnes grièvement blessées sur le réseau ferré national. Celle-ci est principalement due à l'augmentation du nombre de blessés dans les catégories « autres » et « non autorisés », chacune d'elles ayant trois blessés supplémentaires ce trimestre. Pour la catégorie « autres », trois personnes qui ne respectaient pas la distance de sécurité avec la bordure du quai se sont blessées en chutant alors qu'un train était à l'approche.

Les catégories « personnel » et « voyageurs » restent quant à elles stables, tandis que seuls deux « usagers de PN » grièvement blessés sont à déplorer.

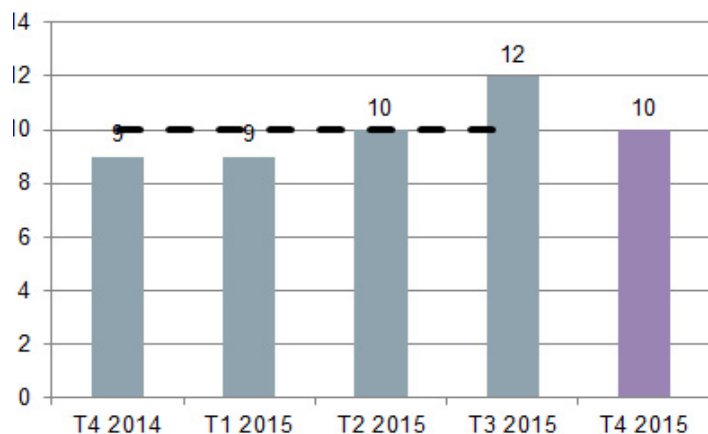
N02 - Nombre total de déraillements significatifs de trains



Le nombre des déraillements remonte au quatrième trimestre pour revenir au niveau moyen des quatre trimestres précédents.

Les origines de ces déraillements qui n'ont fait aucun blessé sont dues à des anomalies de voies pour deux d'entre eux, alors que le troisième fait suite au passage d'une circulation sur une aiguille venant d'être talonnée.

N03 - Nombre total d'accidents significatifs aux passages à niveau



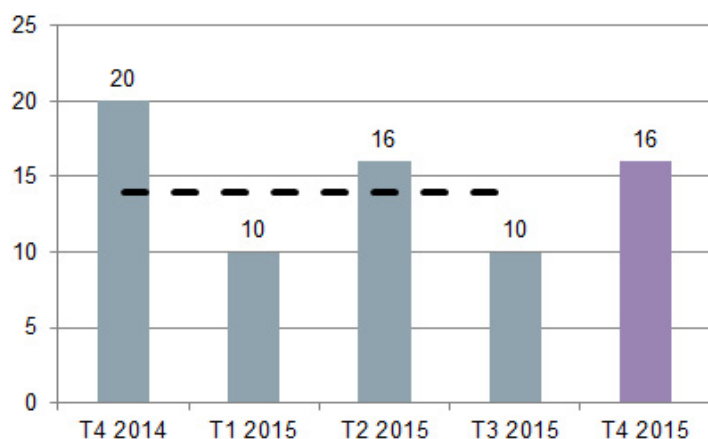
Le nombre total d'accidents significatifs aux passages à niveau baisse légèrement pour atteindre le niveau moyen des quatre trimestres précédents, soit 10 accidents.

Le non-respect de la signalisation routière reste la principale cause d'accidents, entraînant des blessures graves ou le décès.

En effet, quatre personnes ont trouvé la mort dans ces accidents où les usagers, qu'ils soient piétons ou en voiture, ont franchi le passage à niveau alors qu'un train était à l'approche.

Deux accidents de PN avec camions, qui par chance n'ont fait aucun blessé, ont par ailleurs eu lieu sur des routes où les poids lourds étaient interdits.

N04 - Nombre total d'accidents significatifs de personnes causés par le matériel en mouvement



On note une hausse importante du nombre d'accidents dans cette catégorie qui en comptabilise 16 et qui repasse donc au-dessus de la moyenne des quatre trimestres précédents.

Par inattention ou par imprudence, six personnes ont malheureusement trouvé la mort dans cette catégorie d'accidents significatifs : un voyageur traîné par un train au départ après une chute sur le quai et cinq personnes non autorisées dans l'emprise ferroviaire.

Définitions

- « **accident significatif** » : tout accident sur une voie ferrée ouverte à la circulation commerciale impliquant au moins un véhicule ferroviaire en mouvement et provoquant la mort ou des blessures graves pour au moins une personne ou des dommages significatifs au matériel roulant, aux voies, à d'autres installations ou à l'environnement, ou des interruptions importantes de la circulation ;

- « **collision** » : une collision frontale, latérale ou par l'arrière entre une partie d'un train et une partie d'un autre train, ainsi qu'avec du matériel roulant de manœuvre ou des objets fixes ou temporairement présents dans le gabarit des voies autres que ceux provenant d'un usager ou d'un véhicule qui traversent les voies à un passage à niveau ;

- « **déraillement** » : tout cas de figure dans lequel au moins une roue d'un train sort des rails ;

- « **accidents aux passages à niveau** » : les accidents survenant aux passages à niveau et impliquant au moins un véhicule ferroviaire et un ou plusieurs véhicules traversant les voies, ou des usagers traversant les voies tels que des piétons, ou d'autres objets présents temporairement dans le gabarit s'ils proviennent d'un véhicule ou d'un usager qui traverse les voies ;

- « **accidents de personnes causés par du matériel roulant en mouvement** » : les accidents comprenant le heurt d'une ou de plusieurs personnes par un véhicule ferroviaire ou par un objet qui y est attaché ou qui s'en est détaché. Sont prises en compte les personnes qui chutent d'un véhicule ferroviaire ainsi que les personnes qui tombent ou qui sont heurtées par des objets mobiles lorsqu'elles voyagent à bord de véhicules.